



# L'AVEIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVEIR EST DANS LE PEUPLE MÊME  
NOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DU ST LAURENT  
(B. SULTZ)



CHEMNER

Abonnements : Un an \$1.00 Six mois 0.50

Jules-Edouard Prevost, Directeur ADMINISTRATION : SAINT-JEROME (TERREBONNE)

Apponces : Le pouce : Un mois \$1.00 Un an \$3.00

LABELLE

## LA RAISON HISTORIQUE DE LA LOI DES ASSOCIATIONS

Il y a bientôt quinze jours, nous avons la bonne fortune d'assister à une conférence donnée sur la Loi des Associations, à l'Université d'Ottawa, par le baron Saint-Elme des Champs.

Nous savions que cet homme distingué était professeur de langue française depuis sept ans à l'Université de Toronto. Nous étions donc certain d'entendre un causeur érudit, disert et renseigné sur la question qu'il traiterait.

Mais de ce descendant de la noblesse française nous redoutions une sévérité sans mesure dans l'appréciation qu'il ferait des actes de la République.

On nous avait cependant affirmé que le baron St. Elme des Champs avait des idées larges et un esprit fort libéral. Cette dernière opinion a été pleinement confirmée par la manière impartiale avec laquelle le conférencier a traité son sujet.

Mgr Sbarretti, délégué apostolique, Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, les RR. PP. Oblats, professeurs à l'Université, les étudiants du scholasticat et du juniorat, les élèves français de l'Université et près de cinquante personnes de la société canadienne française d'Ottawa composaient l'auditoire de M. des Champs.

Devant les hauts personnages ecclésiastiques qui l'écoutaient, le conférencier a été superbe de franchise et d'impartialité. Après avoir déclaré combien lui paraissait sectaire et injuste la conduite du cabinet Combes envers les congrégations religieuses, il aborda sans crainte la question qui devait constituer le fond de son étude : où est et quelle est la cause de la loi votée en France contre les associations religieuses, le 1er juillet 1901 ?

— On appelle cette loi la loi de Waldeck-Rousseau et de Combes. Mais si c'est le premier qui l'a faite et si c'est le second qui l'applique, n'est-ce pas l'autre qui n'en est pas la cause.

Avec une liberté d'allure et un esprit observateur qui dénotent chez lui une grande sincérité et une conviction bien assise, M. des Champs scrute l'histoire de France et nous fait toucher du doigt la cause des luttes que l'Eglise a à soutenir aujourd'hui dans sa patrie.

Il remonte à 1788 et nous fait un tableau de l'état du clergé français à cette époque. Le baron des Champs flagelle ici les excès des rois de France, il condamne le luxe des grands, leur mépris du peuple, leurs injustes privilèges qui écrasèrent les citoyens français sous de lourds impôts. Le clergé de l'époque avait, lui aussi, ses grands et ses petits. Plusieurs de ses membres firent cause commune avec la noblesse contre le bas clergé qui, lui, épousait les mécontentements du peuple.

Le haut clergé et la noblesse firent naître la révolution. Le peuple se lassa d'être esclave, il voulut gouverner à son tour. Pour cela, il renversa la noblesse laïque et cléricale, il s'empara des richesses des religieux qu'il chassa. Il ne semble voir point là, dit M. des Champs, la loi de 1901 contre les congrégations.

De la Révolution à 1801, il n'y eut pas de congrégations en France. En 1801, sur-Napoléon, et par le traité de Fontenay-aux-Roses, entre Rome et la France.

Mais dans cette entente, il ne fut nullement question des congrégations que la Révolution avait chassées. Napoléon décréta qu'aucune congrégation ne peut exister en France sans une autorisation préalable.

Quand donc voyons-nous les congrégations renaître en grand nombre en France ? Sous la Restauration. Mais, malheureusement, le gouvernement de Louis XVIII donna trop de latitude au clergé qui en abusa. Comme avant 1788, il s'ingéra dans la politique, s'inféoda aux grands du jour, et sa part dans les fautes commises et en subit les conséquences. Comme en 1788, le clergé français contribua aux abus qui provoquèrent la révolution de 1830.

Louis-Philippe modéra le clergé. Sous lui les congrégations jouirent d'une assez grande liberté. Toutefois elles persistèrent à vivre en France sans demander l'autorisation qui leur aurait été alors si facilement accordée. Je suis encore à me demander, dit le conférencier, pourquoi les congrégations ont commis cette erreur capitale.

lution jusqu'à nos jours, a voulu faire ressortir cette vérité que le clergé et surtout les congrégations, en France, sont, à cause de leur histoire, redoutés à l'égal des royalistes et des prétendants à la couronne de France. Il ne justifie pas complètement cette impression, mais il la constate comme un fait historique.

Un coup d'œil sur l'histoire nous fait voir que le clergé catholique français a toujours pris fait et cause pour la monarchie et que la monarchie s'est toujours appuyée sur lui pour dominer. Nous voyons qu'à cause de cela, tous les autres gouvernements que s'est donnés la France : monarchie mitigée, empire et république, ont toujours été ombrageux vis-à-vis le clergé et surtout les congrégations sur lesquelles le gouvernement n'a aucun contrôle.

Cette thèse de M. des Champs est brillamment éclairée à la lumière des faits contemporains. Arrivé à la troisième république, le conférencier rappelle l'attitude des catholiques qui se rangent dans le camp des ennemis de la République. Gambetta, dit-il, et avec lui tous les républicains furent, dès le début, convaincus que catholiques et royalistes étaient nécessairement la même chose.

Le clergé catholique leur donna malheureusement raison. C'est ce qui explique la lutte que la République fait encore aux catholiques.

Comment voulez-vous qu'il en soit autrement ? Pendant quatre-vingts ans nous avons dit à la République : nous ne voulons pas de toi ; depuis trente ans, nous travaillons à la détruire. Est-il étonnant qu'à notre cri de *delenda est Republica*, la République réponde : *Delenda est Ecclesia* ?

En 1858, le Pape essaya de rallier les catholiques de France à la forme de gouvernement que s'est donnée le peuple français. Il dit aux catholiques : Vous pouvez être républicains.

Le clergé et les catholiques n'en continuèrent pas moins leur lutte à la République. En 1890, le cardinal Lavergier arriva de Rome avec un programme plein de sagesse. Au nom du Pape, il dit aux Français qu'il était pour eux antipatriotique et injuste de ne pas se rallier à la République.

Le cardinal Lavergier ne fut pas écouté ni par les catholiques ni par le clergé. Mgr Freppel, se faisant le porte-paroles des catholiques royalistes de France, discuta même avec le cardinal Lavergier l'opportunité de se soumettre au conseil de Léon XIII.

Plus tard, le Pape avisa de nouveau les catholiques de France, par son secrétaire d'Etat, le cardinal Rampolla. On ne l'écouta pas.

Enfin, Léon XIII s'adressa lui-même, par un encyclique, aux catholiques français, leur demandant de cesser une lutte insensée contre une forme de gouvernement.

Quelques-uns lui obéirent, plusieurs autres fermèrent l'oreille à ses sages avis. La loi actuelle, qui sévit contre les congrégations religieuses comme étant un danger pour l'Etat, est expliquée. Mais elle n'est pas exécutée.

Le baron des Champs termine sa conférence en faisant voir combien est injuste et insensée que le gouvernement républicain qui, oubliant sa propre définition, persécute et entrave la liberté des citoyens.

Il ressort clairement de l'instructive conférence dont nous venons de donner une analyse, que le clergé catholique, en France, subit aujourd'hui les conséquences de son étroite et perpétuelle alliance avec la monarchie de jadis, de sa liaison persistante avec les royalistes d'aujourd'hui, de la lutte qu'il n'a cessé de faire à la République.

De plus, nous pouvons ajouter que les congrégations ont à souffrir aujourd'hui de la lutte intempestive que le clergé français n'a cessé de prêcher et de soutenir contre l'Université, institution nationale où ils auraient mieux fait d'entrer dès la première heure plutôt que de lui être constamment hostile.

Espérons que la leçon sera bonne et que les catholiques suivront enfin les conseils de Léon XIII en se ralliant à la République qui cessera de les persécuter le jour où eux-mêmes cesseront de la combattre.

JEP

## Capitalistes et Ouvriers

Dimanche dernier a été lue dans les églises de Montréal et de plusieurs villes du diocèse une lettre pastorale de l'archevêque sur la question du travail.

Question brûlante, difficile à résoudre et qui, dans les circonstances, est très épineuse. Mgr Bruchési s'inspire de l'encyclique *Recurramus novarum*, que les ouvriers de tous les pays considèrent comme leur grande charte.

Les grèves survenues à Montréal depuis quelques mois, celle qui bouleversa cette ville en ce moment et d'autres pointant à l'horizon ont éveillé des craintes et engagé l'archevêque de Montréal à bien définir les droits et les devoirs des capitalistes et des ouvriers.

L'archevêque s'élève avec raison contre les unions internationales qui mettent nos ouvriers à la merci de l'étranger. Notre classe ouvrière est assez nombreuse et intelligente pour revendiquer elle-même la reconnaissance de ses droits. Pourquoi se lier à des unions étrangères qui lui arrachent des sommes énormes et lui créent des obligations dangereuses ?

L'archevêque cite de l'encyclique de Léon XIII un passage que nous croyons utile de reproduire ici. Il explique les devoirs des capitalistes, devoirs que ceux-ci enfreignent trop souvent.

Sans doute, les travailleurs doivent se soumettre à leur état et éviter de suivre les mauvais conseils d'une ambition effrénée. Mais ils ont des droits trop souvent méconnus. Il nous semble que pour éviter le désastre des grèves il est encore plus nécessaire de rappeler au riche ses devoirs que de mettre toujours le pauvre en face des siens.

Un et l'autre sont soumis à des principes d'équité et de justice qui leur créent des devoirs impérieux. Mais il faut bien reconnaître qu'il est plus aisé au capitaliste qu'à l'ouvrier d'outrepasser ses droits. Il n'a pour cela qu'à faire fi du principe d'équité qui le doit guider, et c'est tout.

Tandis que l'ouvrier ne peut transgresser ses devoirs sans être immédiatement puni, il ne peut outrepasser ses droits sans se heurter à la puissance du capitaliste, à la formidable organisation sociale, sans entrer dans la révolte ; c'est dire qu'il a de hautes et dangereuses barrières sur sa route, tandis que le capitaliste ne rencontre comme seul obstacle dans le chemin des abus où il le pousse son ambition, qu'un principe d'équité et de justice qui lui indique son devoir.

C'est trop peu. C'est pourquoi les unions ouvrières ont été fondées, mais elles n'entrent en scène que lorsque les abus deviennent criants, et atteignent un degré notable. Jusque là qui pourra dire de combien d'injustices des ouvriers isolés ont eu à souffrir !

Il est donc très opportun de rappeler au capitaliste possédant les principes qui le doivent inspirer dans son attitude vis-à-vis ses ouvriers. Les voici, exprimés par Léon XIII :

En premier lieu, recommandant le Souverain-Pontife, que les riches commencent par s'interdire tout acte de provocation. Qu'ils évitent toute manœuvre, toute exploitation, tout excès de nature à porter préjudice aux ouvriers. Les vrais catholiques, dit-il encore, doivent s'efforcer de donner satisfaction aux justes revendications de ceux qui sont placés sous leurs ordres.

Il serait déraisonnable, en effet, de la part des capitalistes et de leur conseil d'élever outre mesure le prix des choses nécessaires ou simplement utiles à la vie, uniquement dans le but de grossir leur fortune, et sans tenir compte des privations imitées par un pareil abus de puissance imposée aux classes ouvrières. Nous n'hésitons pas à déclarer qu'il y aurait là provocation intolérable et déni de justice. Quelles raisons assez convaincantes trouverait l'Eglise, dans ces circonstances, pour demander au peuple de se soumettre et de souffrir en patience ?

Si l'on veut que le peuple se résigne aux misères insupportables de son état, et qu'il soit respectueux des droits d'autrui et de l'ordre social, non seulement il importe de ne pas le pressurer par des hausses frauduleuses ; il faut encore que le capital ne lui refuse aucun de ses droits. Parmi ces droits, un salaire équitable occupe le premier rang. Comment attendre de l'employé qui se dévoue et peine toujours sans recevoir une juste rémunération, c'est-à-dire un salaire correspondant à la véritable valeur du travail accompli, et au prix courant de toutes les choses nécessaires à la vie familiale ?

Ce serait de même un abus que de prolonger la durée du travail quotidien au-delà des bornes déterminées par la nature, la loi divine et l'intérêt des saines.

Il serait injuste également de léser les enfants, de leur imposer des études ou des occupations qui dépassent leurs forces physiques, de les faire travailler plus qu'il ne convient le salubre des hommes, par la concurrence désastreuse et souvent immorale du travail non réglementé des enfants, des jeunes filles et des mères de famille.

Edouard VII en France

Le roi d'Angleterre fait en ce moment des visites diplomatiques en Italie et en France. Il est en ce moment à Rome et il sera à Paris vendredi.

## L'Exposition de Saint-Louis

meilleure entente entre la Russie et l'Angleterre et que plus tard il se pourrait que le roi Edouard fasse une visite à Saint-Petersbourg.

La lettre de Paul Déroulède désapprouvant les manifestations discourtoises envers le roi Edouard, à l'occasion de sa prochaine visite à Paris, a produit un excellent effet. La presse parisienne se prononce unanimement en faveur d'une réception cordiale du roi Edouard, réception digne de la courtoisie et de l'hospitalité française. Sur les 50 journaux de toute l'opinion qui se publient journellement à Paris, il n'y en a que trois qui aient des idées assez mesquines et soient assez fanatiques pour exciter une manifestation contre le roi. Ces trois journaux sont : la *Patrie*, de M. Millevoye, l'*Intransigeant*, de Rochefort, et la *Libre Parole*, de Drumont.

Comme on le sait, les Etats Unis célèbrent le centenaire de l'achat de la Louisiane, de la France, par une exposition universelle qui aura lieu à Saint-Louis, Missouri.

Il est inutile de dire que les américains feront les choses d'une manière grandiose. Cette exposition s'ouvrira en 1904, mais la dédicace solennelle en sera faite le 30 avril, le 1er et le 2 mai prochains.

Nous remercions la direction de l'Exposition de Saint-Louis, de l'honneur qu'elle a fait à L'AVEIR DU NORD, en invitant son directeur aux cérémonies de cette dédicace.

Ces fêtes seront splendides. Sur les trente-six ambassades et légations de Washington, vingt-cinq ont annoncé au Secrétaire d'Etat qu'elles seraient représentées aux cérémonies de la Dédicace.

Nous regrettons amèrement que le Canada ait décidé de ne pas prendre part à cette exposition universelle qui se prépare pour l'an prochain.

Il y a deux ans nous avons constaté avec peine que toutes les provinces de la Puissance du Canada n'avaient pas été judicieusement représentées à l'Exposition Pan-Américaine de Buffalo.

L'occasion s'offre belle de prendre notre revanche et de faire briller notre beau pays aux yeux de l'univers, en participant d'une manière officielle à l'Exposition de Saint-Louis, et nous négligeons d'en profiter.

C'est très malheureux.

UN

## Scandale Conservateur

UN RELIQUAT DE L'ADMINISTRATION DE M. G. A. NANTEL

Vendredi dernier, M. Jean Prévost a dévoilé à la Législature provinciale, un véritable scandale dont sont responsables ces saintes nitouches de conservateurs qui posent à l'impeccabilité.

M. Nantel, ex-ministre, est naturellement dans le pot aux roses.

Avant 1877, la succession Tétu avait acheté des limites qu'elle devait, pour cause de mauvaises affaires, céder à M. Lamontagne. Ces limites comprenaient dans les 400 milles, et M. Lamontagne les garda pendant longtemps sans toutefois payer de droits d'arrérages, si bien qu'un jour il était dû au gouvernement la somme de \$35,000.

M. Lamontagne étant tombé en déconfiture, les créanciers continuèrent à demander des délais et pendant longtemps on patienta, on tergiversa. Le gouvernement, au mois de mars 1897, ne voulut plus entendre parler de règlements amiables, il fallut vendre et on donna même dans ce but, des ordres par télégraphe. Mais à la veille des élections, les conservateurs eurent le cœur plus sensible, organe à l'heure où apparut M. Vermette, surintendant du parti conservateur.

## MELI-MELO

Une conférence de M. Henri Bourassa.

Le dimanche, 19 du courant, M. Henri Bourassa, député de Labelle, a donné une remarquable conférence aux élèves du collège de Joliette.

Il a parlé avec éloquence de l'éducation et de l'instruction. Dans un langage exquis il a développé les devoirs du jeune homme envers lui-même, envers sa famille, envers la société, envers sa race et sa religion.

Grâce à l'émancipation qui, depuis quelques années, a élargi les idées dans nos collèges classiques, on a pu entendre M. Bourassa parler aux écoliers de Joliette des devoirs qui leur incombent au point de vue politique. Le conférencier a même ébauché les devoirs de vénération et d'amour que ses jeunes auditeurs auront à remplir un jour vis-à-vis celle qui sera leur compagne.

C'est à dire que M. Bourassa a pu parler aux élèves du collège de Joliette comme à de futurs hommes et à de futurs citoyens qui ont besoin d'être préparés aux grands devoirs de demain.

Un beau succès. Nous offrons nos chaleureuses félicitations à notre ami, M. Albert Théberge, qui vient de passer avec un brillant succès ses examens de droit à l'Université McGill.

Ces examens portant sur toute la matière des quatre années d'études du droit, présentent de sérieuses difficultés. M. Théberge a su tout de même arriver le septième sur quinze candidats.

Les Canadiens français nous ont fait honneur à cet examen de l'Université McGill. Parmi les sept premiers nous comptons quatre des nôtres. Ce sont, avec M. Théberge, MM. Ls. Gosselin, Chase Casgrin et C. Madore.

M. Gosselin est sorti premier du concours, et M. Casgrin, deuxième.

Le drôle. Le *Journal* de Montréal est impayable. Il déclare dans son numéro du 27, que ce sont les huit députés bleus de la province de Québec qui ont tout le mérite de la dernière session. Sur 64 députés ils sont 8 et c'est à eux seuls qu'il faut attribuer les bonnes actions qui ont pu se glisser dans les travaux de la session qui vient de se clore.

Le gouvernement ne se relèverait même pas des coups que lui a portés M. Pelletier ! Ah, mais, c'est qu'il ne doute de rien, l'organe du grand parti des huit.

Il n'est pas respectueux pour le chef de l'opposition, par exemple. C'est à M. L.-P. Pelletier, dit-il, que revient les honneurs de la guerre. Eclipsé, M. Flynn.

Simple question. Le *Journal* écrit que si notre commerce a augmenté depuis quelques années c'est parce que les récoltes ont été abondantes.

Le confère veut il nous dire franchement si c'est là la seule raison qui a fait que, de 1896 à 1902, six ans de régime libéral, notre commerce a augmenté de \$184,885,000 alors que de 1871 à 1896, vingt-cinq ans de régime conservateur, il n'a augmenté que de \$101,423,000.

Voyons, la main sur la conscience, confère, le gouvernement libéral doit avoir sa part de mérite dans cette prodigieuse augmentation.

Sottise résolvante. Puisque nous en sommes à parler du *Journal*, nous prions nos lecteurs de remarquer comment cet organe conservateur apprécie les faits politiques du jour. Sa sottise n'est surpassée que par sa mauvaise foi et son fanatisme dégoûtant.

Tous admettent aujourd'hui que Sir Wilfrid Laurier a donné le coup de mort à l'Impérialisme lors de la Conférence intercoloniale de Londres, en s'opposant énergiquement aux desseins sornois de Chamberlain.

## Le scandale Gamey

Ce scandale est toujours un scandale, mais il a changé de couleur : il est bleu maintenant.

Par un chantage honteux les conservateurs de la province d'Ontario ont essayé de renverser le gouvernement libéral.

Le député Gamey qui a accusé le ministre Ross d'avoir voulu l'acheter, qui a provoqué une enquête et a bouleversé le monde politique de sa province par ses accusations sensationnelles n'est plus considéré aujourd'hui que comme un calamiteux et une canaille.

Tous les honnêtes gens, rouges ou bleus, ont cette opinion là de ce lâche qui a déserté il y a quelques jours et n'est revenu que de force.

Ses propres avocats ont perdu confiance en lui et ont déclaré qu'ils avaient l'intention de le faire arrêter comme faussaire.

La *Nation* se glorifie de l'œuvre de ce sale personnage. Quelle honte ! Que nos lecteurs jugent de la valeur de cet ignoble Gamey par le témoignage suivant rendu jeudi par Frank Sullivan, à l'enquête qui se tient à Toronto.

Il a affirmé sous serment, que le samedi suivant l'exposé de l'affaire en Chambre, Gamey lui avait offert \$5,000 pour l'induire à corroborer sa version de l'affaire devant la Chambre. M. Sullivan a ajouté qu'il s'était éloigné mais que Gamey a persisté.

Qu'est-ce à dire ! Simon que Gamey est un bien triste personnage et que toutes les difficultés coutées qu'il a fait surgir constituent un véritable scandale dont les conservateurs portent la honte.

SANS NOM.

## CHRONIQUE

Pourquoi certaine princesse des âges féériques fut-elle nommée « la belle Chrysoécôme » par les hellénistes et la « Belle aux Cheveux d'or », — ce qui veut dire la même chose, — par tout le monde ? Les paléologues de l'école allemande ont entassé des volumes de savante discussion sur la matière, sans que cette troublante question ait reçu de solution appréciable. Or, voici qu'on vient de mettre au jour, dans l'extrême orient, des monuments de l'époque aryenne, qui fixent la tradition sur ce point capital et elle n'est pas ce qu'un vain peuple pense.

On se figurait, assez naturellement, du reste, que la belle Chrysoécôme était recherchée, avec idolâtrie, des nobles prétendants de son règne à cause de sa chevelure unique au monde, paraissant formée d'un réseau aveuglant de fils d'or ; or étonnant des boucles fleurant calamité, ou ruisselant de corymbe splendide ; cadonettes dorées, torsades dorées, chignon doré ; soit que l'or fût réel, soit qu'une fois en or fabriqué une poudre magique pour la houpe précieuse, soit même que les reflets les plus dorés du jour, amoureux de cette Bérénice, se plussent, en se réfléchissant dans ses tresses merveilleuses, à les enlaidir de l'illusion parfaite du précieux métal.

Hé bien, il faut rengainer cette erreur hyperbécule. Un savant débrouillard prouve, hors de doute, que cette fameuse chevelure n'est que de la laine la plus montante et miroitante criériste de nos jours ne sembleraient que de la tignasse, n'avait, de prime abord, rien de bien frappant. Nous savons, désormais, que la fée de son berceau avait bien attaché un charme aux cheveux de la princesse, mais latent, secret, occulte, de sorte que son centre d'attrait restait l'éternelle jeunesse du regard, da sourire et du teint de la belle Chrysoécôme. Elle conservait, par un prodige inouï, un perpétuel printemps de beauté virginale au milieu d'une cour où tous les visages s'étaient ratatinés, les crânes étaient devenus chenus et les bouches édentées ; telle une fleur miraculeuse de vigueur dans la mousse d'une grotte de neige.

Mais la solitude et l'ennui avaient produit leur effet. Implacable aux grand-pères, jadis, qui se battaient pour sa main, elle était, au fond, moins insensible, maintenant aux hommages des petits fils, et, un beau jour, on eut l'agréable surprise d'entendre publier, selon l'usage antique et solennel, un ban royal proclamant que la princesse épouserait le prince ou satrape qui, à tel jour, à l'heure fixée pour son réveil, se présenterait à son appartement préparé pour la circonstance, portant à la main l'objet le plus précieux du royaume. Il existait une fée méchante et envieuse qui n'attendait que cette occasion pour perdre la princesse et, avec elle, sa fée protectrice dont elle voulait déshonorer le pouvoir. Elle insinua méchamment aux soupriants, chacun à part, qu'ils s'assureraient le succès s'ils parvenaient à exhiber, dans cette circonstance, une tresse des cheveux de la princesse. On devine qui se laissa convaincre. La méchante fée manœuvra de telle sorte que, pour couper court, la fameuse chevelure fut, pendant le sommeil de la princesse, et à son insu, décimée puis scalpée, rasée tout à fait : il n'en resta pas poil sur poil.

La royauté future ronflait encore que les fanfares claironnaient l'heure solennelle et décisive. Les rivaux nombreux sont bientôt agrouvés en demi cercle autour du précieux ladaquin, dont les rideaux de tarent pas à s'écarter pour laisser paraître, quoi ! l'infortunée Chrysoécôme métamorphosée en vieille momie

CACHETS DU Dr FRED. J. DEMERS CONTRE LE MAL DE TETE

Leurs effets sont d'une efficacité merveilleuse contre tous maux de tête, migraine, névralgie, fièvre ou grippe. Exigez le nom sur chaque cachet. En vente partout. Dépôt 1157 St-Laurent Montréal.

CHANSON D'AVRIL

Moi j'ai dit aux pommières: "O pommières blanches et roses, contez-moi donc pourquoi vous êtes si fleuries?"

Moi j'ai dit aux fleurs bleues: "Cieux peuples d'hi-rondelles, contez-moi donc pourquoi vous êtes si fleuries?"

Moi j'ai dit à la Terre: "O ma mère bénie, terre sur qui je vois tant de fleurs odorantes..."

JEAN RAMEAU.

de dix mille ans, la peau parcheminée, l'œil nul, toute la figure renfrognée, l'air chafouin, bref, une chose indéniablement laide et surannée.

Que de chemin, indulgents lecteurs, pour en venir à vous conter une minime aventure! J'arrive de Sainte-Adèle. C'est l'incomparable panorama des Laurentides, où, plusieurs semaines de l'an dernier s'en alla rêver libre et forte, l'héroïque petit-fils de Louis Joseph Papineau, réconciliant sans doute par l'esprit, sur les monts bleus, les bustes du grand agitateur et de Norbert Morin, second fondateur de cette paroisse.

Je n'eus rien de plus pressé, à mon premier loisir, que de visiter le chemin de ceinture, au tour du lac Rond, dont le gouvernement subventionne la construction actuelle. J'approuvais, tout en déambulant, cette coopération touléarienne. Après tout, me disais-je, quoi de plus sage que de contribuer au relèvement des attraits naturels qui parent les centres de colonisation, surtout ceux qui ont vieilli et d'y créer, en y faisant affluer les touristes, un marché si profitable au colon désormais frustré de la chalandise du chantier. Toujours marchant, j'arrivais au côté opposé du lac, sans tourner le regard, voulant me ménager une joyeuse surprise.

Qui ne sait que, de ce point de vue, le village vu en face, dégringolant du sommet d'une montagne ombragée d'une forêt richement mêlée, à travers les jardiens, les vergers et les badigeonnages aux cent et fraîches couleurs des maisonsnettes, jusqu'à un miroir émeraude du lac, offre un coup d'œil dont le visiteur ne se lasse jamais!

C'est bien ici, pensais-je, en plantant mon regard à terre, que le cocher fera faire halte à sa voiture en disant au touriste: "Veuillez tourner les yeux, certain, lui, de jouir en artiste de l'émerveillement de l'étranger et instinctivement, je voulais faire comme le touriste, je tournai les yeux.

Ah, mon Dieu! Ah, l'horreur! pouah! pouah! qu'est-ce qui me salit la vue ainsi! Plus un arbre sur la belle montagne avoisinant l'église. Des souches et des souches, tristes et laides. Au lieu des pierres ensoleillées d'autrefois, des cailloux jaunissants, ternes. Au lieu des dévallements postiques d'hier, des fosses fangeuses, des trous boueux. Au lieu du ruisseau chanteur, mélodieux, des fossés barbares. Au lieu de la grive et du rossignol aux trouloubantes vocalises, l'oiseau au cri de charogne. Au lieu du paysage incomparable, une masse de terre à peine digne des meuglements de deux ou trois vaches étiées.

Quel vandale a donc eu le triste courage de porter là, sa main! S'imagine-t-il, celui là, que ce que les touristes vont admirer, à grands frais d'argent, dans le nord, ce sont ses beaux yeux!

Que ne dirait-on pas d'un homme du sud qui ferait chanter de l'ébélière qui composerait tout le bois de sa terre! Et voilà que Sainte-Adèle, lui, fait chanter des arbres de son jardin. Triste, triste, en vérité. D'une main, on arrache à la sollicitude paternelle du gouvernement, l'argent nécessaire pour mettre le paysage unique en meilleure posture de se recommander à l'admiration du visiteur; de l'autre, on découpe le paysage dans la carte de Sainte-Adèle, pour l'y remplacer par un trou hideux, une bouche édentée. Quand donc comprendra-t-on que la seule beauté de nos montagnes, c'est leur forêt, leur chevelure, dont l'ombrage cache toutes les pauvretés du sol!

A celui qui, par calcul d'argent, a osé tondre la chevelure d'or de ce qui fut mon beau Sainte-Adèle, je souhaiterais, en revanche, si j'étais médecin et payen, de voir les maladies suivantes assiéger son cuir crânien: l'ophtalmie, la pelade, la phalacrose, la pityriase, l'ophtalmie, le tricomé et toutes les affections épilatoires; puis, tout le poil tombé, je voudrais que les prochains marinoings fichassent un dard à l'autant d'endroits du cuir qu'il y en a où l'on peut dire: Ici fut un cheveu.

NATURE.

Vive "La Canadienne"!

Nous venons de recevoir de Paris le premier numéro du "Bulletin de la Canadienne."

La Canadienne est une association amicale fondée à Paris dans le but de développer les relations franco-canadiennes. Ses moyens d'action sont: Etudes communes sur les questions franco-canadiennes, articles de journaux, conférences, brochures et publications, etc.

Les présidents d'honneur de cette association sont MM. Hector Fabre, commissaire général du Canada en France; Louis Herbet, conseiller d'Etat; Gabriel Bonvalot, député de Paris.

de races étrangères envahir le Canada. Il est désirable que l'immigration française vienne nous aider à contrebalancer, autant que faire se peut, ce flot d'immigrants anglais, japonais, slaves, etc.

De plus, nos vastes ressources demandent pour être sérieusement exploitées, des capitaux considérables. La France ne doit pas rester en dehors de ce courant qui dirige sur le Canada les gros capitalistes anglais, américains et autres.

Et puis la pureté de notre langue, la conservation de notre caractère français, de nos mœurs, de nos goûts, de notre nationalité n'exigent-elles pas que nous rendions plus étroites nos relations avec les Français de la base? Autant nous tenons peu à retourner sous la domination française, autant nous désirons demeurer fidèles à notre race.

La Canadienne, au point de vue commercial, industriel, et national peut rendre des services signalés. Nous en saluons donc la création avec bonheur.

Nous engageons tous nos amis à recevoir le "Bulletin de la Canadienne" qui ne coûte qu'un dollar par année.

S'adresser: Salle d'Hulst, boulevard Montparnasse, 81 - Paris (France).

Colonne judiciaire

La Corporation de la paroisse de Saint-Jérôme, vs. Benjamin St. Aubin et Al. Présent: Taschereau, J. C. S.

Jugé: La question de savoir si une requête pour cassation d'un procès-verbal est périmée ou non, pour défaut de présentation régulière en temps utile, est un incident dans la cause, et une matière de simple procédure, sur laquelle le juge, qui a juridiction dans la matière principale, peut et doit se prononcer à une même juridiction exclusive.

Sembler: Qu'une Cour de Magistrat, saisie d'une requête en annulation de procès-verbal, ne peut pas être alors considérée comme un tribunal inférieur, parce qu'elle a juridiction spéciale et concurrente avec la Cour de Circuit, dans ces matières, et que, par conséquent, un bref de prohibition ne peut émaner contre elle lorsqu'elle prend connaissance de ce genre de cause.

Le 8 juillet 1931, St. Aubin fit signifier à la Corporation de la paroisse de Saint-Jérôme, une requête par laquelle il demandait l'annulation d'un procès-verbal. Cette requête fut enregistrée au Greffe de la Cour de Magistrat à Saint-Jérôme, préalablement à la signification. L'avis de présentation était donné pour le premier jour du terme prochain, de la Cour.

Le premier jour de ce terme, qui se trouva être le 6 août 1931, la Cour ne siégea pas, et la requête de St. Aubin fut produite au Greffe. La Cour fut ajournée au 3 septembre 1931.

Le 3 septembre 1931, la requête ne fut pas présentée, le procureur du requérant étant absent. Au terme suivant, St. Aubin, représentant par son procureur, voulut présenter sa requête, mais le procureur de la Corporation Intimée s'y opposa, sous prétexte que la requête était périmée, et que la Cour n'avait plus le droit de l'entendre, parce qu'elle n'avait pas été présentée au jour dit.

Cependant, le 3 septembre, l'avocat de la Corporation avait comparu par écrit et n'avait pas demandé congé défaut. Le Magistrat, après avoir pris la question en délibéré, décida que la requête n'était pas périmée, qu'elle était régulièrement présentée devant la Cour; et ordonna aux parties de procéder. Sur quoi la corporation présenta une requête à la Cour Supérieure, pour qu'il émit un bref de prohibition enjoignant à la Cour de Magistrat, de s'abstenir de toute procédure ultérieure, sur la requête, en annulation du procès-verbal.

La requête en prohibition alléguait que, par le jugement déclarant la requête en annulation non périmée, la Cour de Magistrat avait excédé sa juridiction.

Le jugement de la Cour Supérieure renvoyait avec dépens la demande pour bref de prohibition, et l'un des considérants se lit comme suit:

"Considérant que la question préliminaire soulevée dans la dite cause et décidée en faveur du présent intimé St. Aubin, savoir: si, dans l'espèce, la requête du dit présent intimé pour cassation d'un procès-verbal était ou n'était pas périmée, pour défaut de présentation régulière, en temps utile, pouvait et devait nécessairement être décidée par la dite Cour de Magistrat et par le dit Carrier, président la dite Cour, et était de leur juridiction exclusive comme incident de la dite cause, et comme matière de simple procédure; et qu'ayant pu être présentée devant la dite Cour de Magistrat, qui était la demande de cassation d'un procès verbal municipal, la dite Cour et le dit magistrat pouvaient et devaient prendre connaissance de toutes questions de péremption et de tous incidents de procédure se rapportant à la demande;..."

En rendant son jugement, l'Honorable Juge Taschereau, sans se prononcer sur cette question, parce qu'elle n'avait pas été soulevée dans la cause, émit l'opinion que la Cour de Magistrat lorsqu'elle est saisie d'une requête en annulation de procès-verbal, ou autre semblable, ne pouvait pas être considérée comme un tribunal inférieur, parce qu'elle avait alors juridiction spéciale et concurrente avec la Cour de Circuit, en vertu du Code Municipal.

Jugement du 11 avril 1933.

Comment obtenir la sante

Un plan simple que devraient suivre tous ceux qui sont malades.

Si vous pouvez acheter votre santé en vertu d'un système de versement—disons 50 cents par semaine, pendant un nombre limité de semaines, jusqu'à guérison—le feriez-vous? Voici un plan qui mérite d'être essayé:— Prenant en considération leur pouvoir curatif, les Pilules Roses du Dr Williams ont le remède le plus économique, sans exception. Ces pilules ont opéré des guérisons dans les cas de rhumatisme, paralysie partielle, danse de Saint Guy, indigestion, mal de reins, anémie ou autres maladies graves du sang et des nerfs. Elles ont guéri des centaines de cas pour lesquels les remèdes ordinaires essayés avaient échoué. Elles ont rendu à l'invalidé désespéré l'usage complet de ses membres dont il n'avait pu se servir depuis longtemps. C'est la meilleure preuve que ces pilules ne désappointent pas quand on les prend contre des maux plus bénins. En prenant une pilule après chaque repas (comme il est requis contre les maux bénins), une boîte de pilules de cinquante cents, servira pour un traitement de près de deux semaines.

Contre les maladies chroniques, alors qu'une plus forte dose est exigée, le coût du traitement ne dépasse pas habituellement cinquante cents par semaine. Si vous êtes malade ou souffrant ne vaut-il pas la peine d'essayer un remède aussi efficace que les Pilules Roses du Dr Williams? Ce que les pilules ont fait pour d'autres elles pourront le faire pour vous. Chaque dose fait un sang nouveau, riche, rouge qui produit une santé robuste et la force. C'est le meilleur remède tonique à prendre à cette époque de l'année où le sang est épais et pauvre.

Ne gaspillez pas votre argent à l'achat de remèdes ordinaires ou de substitutions, voyez à ce que le nom au long "Dr Williams' Pink Pills for Pale People", soit imprimé sur l'enveloppe qui entoure chaque boîte. Vendues chez tous les marchands de remèdes ou envoyées franc de port à 50 cents la boîte ou six boîtes pour \$2.50, en s'adressant à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

Une source de revenus pour le cultivateur

Oui, mes amis les cultivateurs, une nouvelle source de revenus pour un grand nombre d'entre vous. Prêtez l'oreille et écoutez bien.

La province de Québec, comme vous le savez, est éminemment propre à la production du sucre et du sirop d'érable; il s'en fait une grande quantité tous les ans, mais je dis que dans un temps peu éloigné, il devra s'en faire deux cents fois plus encore. Comment cela? Par la création de sucreries sur toutes les fermes où il y a un coin de terre pour cela.

L'année dernière, il a été expédié, dit-on, quelques millions de livres de sucre d'érable aux Etats-Unis, représentant une valeur de \$1,000,000, sans compter ce qui est resté au pays. Quels bénéfices ne retirerait-on pas de cette industrie, qui est surtout propre à notre province, si on se donnait la peine de s'y appliquer. Et cela dans trois ou quatre semaines de temps où il n'y a rien à faire à la campagne à cause de la fonte des neiges et des mauvais chemins du printemps.

Il est temps qu'une chose aussi sérieuse soit prise en considération par les cercles agricoles, les sociétés d'agriculture et le gouvernement. Elle devrait faire partie de leurs programmes et être discutée avec tout autant de zèle que les autres industries agricoles. Ce serait, en effet, une sage politique que celle qui encouragerait la plantation d'érablières au moins sur toutes les fermes de l'est de la province.

Se faire une sucrerie n'est pas une chose difficile comme on le croit généralement: il ne faut que de la bonne volonté, 2,000 à 3,000 érables suffisent, et cela dans un terrain incolte. En effet, nous savons tous que les terrains sablonneux et pierreux conviennent très bien aux érables canadiens. Et que retire-t-on de ces pièces de terre? Absolument rien. Les terres fortes ne conviennent pas à cette espèce de bois.

Le sucre et le sirop d'érable feront toujours prime sur les marchés: c'est le sucre par excellence, le sucre royal. On ne produira jamais rien qui en approche ni par la qualité ni par la finesse du goût. Si tous les agriculteurs de cette province avaient une érablière sur leurs terres quelle richesse ne serait-ce pas? On verrait s'établir au milieu de nous de nouvelles industries qui, d'une manière ou d'une autre, tireraient admirablement profit d'un produit aussi rare et aussi précieux.

Il appartient à notre gouvernement de travailler à développer la richesse nationale. Or, je dis qu'il devrait encourager la création d'érablières à l'égal des beurrieres et des fromageries et accorder des primes pour le nombre d'érables plantés jusqu'à concurrence de 5,000.

Et la valeur de ce bois qu'aucun autre n'égale, faut-il le compter pour rien? Calculez qu'un bout d'un certain nombre d'années, 3,000 érables donnant chacun en moyenne une corde de bois à \$5.00, et peut-être plus, donneraient \$15,000. Ce petit coin de terre inculte ne vaudrait-il pas à lui seul deux fois toute la ferme?

On pense généralement qu'il faut un grand nombre d'années pour avoir une érablière qui donne quelques profits, c'est une erreur. J'ai vu entailler des érables au bout de 8 ou 10 ans après leur plantation. Il s'agit de les planter quand ils sont de la grosseur du bras, 8 ou 10 pieds de longueur; il faut couper en sifflet la tête et les branches; arracher l'arbre avec précaution en laissant dans les racines un pied de terre. Il va sans dire qu'on peut planter des arbres plus petits, mais il faudra du temps pour en tirer quelque avantage.

Les soins à leur donner pour la première année sont: 1o. des tuteurs aux plants qui en ont besoin pour se maintenir droits; 2o. casser toutes les feuilles qui pousseront plus bas que celles qui doivent former la tête de l'arbre; 3o. donner un arrosage de temps en temps si le sol est chaud et sec. Bien qu'on puisse planter en automne, je crois qu'il vaut mieux le faire au printemps avant que les feuilles ne se développent.

Maintenant, cultivateurs, à l'œuvre. Créez-vous une nouvelle source de revenus. Songez que 3,000 livres de sucre à 10 cents vous donneront \$300, en trois ou quatre semaines. En faites-vous autant avec le fromage? Et cependant vous ne négligez pas cette industrie et vous faites bien. Choisissez le morceau de terre qui peut convenir pour une érablière et commencez dès ce printemps même par la plantation de quelques cents érables; prenez vous-même de la manière que je viens d'indiquer et vous ne perdrez pas beaucoup de plants.

Sans compter le plaisir d'avoir du sucre et du sirop d'érable pour la famille, je suis d'avis qu'on parviendrait à retirer de cette source plus de 20 à 25 millions de dollars chaque année. Quelle richesse, mes amis, songez-y sérieusement. Tout cela viendrait comme par surcroît sur votre ferme que vous continuerez de cultiver sans plus de frais et avec les mêmes profits qu'auparavant. Ce serait donc un surplus de bénéfices sur lesquels vous n'êtes pas habitués de compter; vous lui donneriez plus de valeur et augmenteriez par là votre aisance. Vos garçons aimeraient à rester cultivateurs. Ce sont eux surtout qui devraient s'intéresser à la chose parce qu'elle leur profitera plus qu'à vous, peut-être.

(Le Soleil) G. DE SAINT-MAURICE

La Revue Canadienne

Les revues intéressantes sont malheureusement bien rares dans la province de Québec. Raison de plus pour recevoir et encourager celles qui y existent avec peine et misère très souvent.

Au nombre de nos revues les plus sérieuses est la "Revue Canadienne".

Depuis quelques années cette revue a fait de grands progrès. Au point tel qu'aujourd'hui elle mérite d'être reçue par tous les canadiens français studieux et quelque peu instruits.

En parcourant seulement les sommaires des numéros de janvier, février et mars de l'année courante, nous y trouvons un article de Camille Saint-Saëns sur le mouvement musical, une étude documentée de Edmond Baron sur Cha teaubriand en Amérique, une historiette de Paul et Victor Marguerite, un article d'Edouard Surveuyer sur la langue française au Canada, une étude sur Jean Cabot par M. Pascal Poirier, des questions d'actualité au point de vue moral, traitées par l'abbé Elie Auclair, un article sur Emile Nelligan et son œuvre par Louis Dantin, une description de Québec, par A.-B. Routhier, une chronique théâtrale par M. L. Millard, un article très bien fait de M. Edmond de Nevers démontre que les Etats-Unis ne sont pas un pays Anglo-Saxon.

De plus, chaque mois, M. Thomas Chapais écrit une chronique des plus instructives, intitulée: A travers les faits et les œuvres.

N'oublions pas de dire que la "Revue Canadienne" est illustrée.

A l'inverse des publications canadiennes qui d'ordinaire sont si dispendieuses, l'abonnement à la "Revue Canadienne" n'est que de \$3.00 par année.

S'adresser à M. Alphonse Leclerc, directeur de la "Revue Canadienne", au No 290, rue de l'Université, à Montréal.

Sauvez la vie de votre bébé

"Je ne crains pas de dire que sans les Tablettes Baby's Own, mon bébé ne serait pas vivant aujourd'hui," écrit Mme Albert Ludington, de Rivière Sainte-Marie, N.-E., et elle ajoute: "Il profite beaucoup maintenant et est toujours de bonne humeur." Il est encouragé de savoir que, dans toutes les parties du Canada, les Tablettes Baby's Own sont une bénédiction pour les enfants et pour les mères. Ces Tablettes soulagent promptement et guérissent rapidement la constipation, l'acidité d'estomac, les vents, les coliques, la diarrhée, les vers et les fièvres légères. Elles entraînent le rhume, préviennent le croup et calment l'irritation qui accompagne la dentition. Les Tablettes Baby's Own sont bonnes pour les enfants de tous les âges depuis les nouveaux-nés jusqu'aux enfants plus âgés, et nous garantissons qu'elles ne contiennent ni opiums ni drogues dangereuses. En vente chez les marchands de remèdes ou envoyées franco par la poste, à 25 cents la boîte, en écrivant directement à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

Aux cultivateurs du comté de Terrebonne

Messieurs, Nous avons actuellement dans la Province de Québec, 700 chevaux canadiens enregistrés, ce qui représente environ 10 chevaux par comté. C'est peu comme vous le voyez.

Aussi la Société des Eleveurs de la province de Québec a-t-elle résolu d'enregistrer tous les chevaux canadiens ayant les qualités requises, et que l'on présentera à Saint-Henri de Mascouche, le 6 mai prochain, à 10 heures de l'avant-midi.

Les inspecteurs délégués sont le Dr J.-A. Tellier, M. V. et M. Arsène Denis. Pourquoi ne profiteriez-vous pas de cette occasion pour faire enregistrer tous vos chevaux ayant le caractère distinctif de nos anciens chevaux canadiens, car ils prennent beaucoup de valeur et sont en forte demande dans la province d'Ontario et à l'étranger.

Les inspecteurs ne parcourront pas toute notre province parois par paroisse, mais par district seulement. Alors, c'est à vous d'en profiter.

Quand les vaches canadiennes ont été enregistrées à vue il y a quelques années, beaucoup de cultivateurs ont négligé cette excellente occasion de faire enregistrer de très beaux sujets. Le livre de généalogie a été fermé, et, malgré les pressantes sollicitations des retardataires, on refusa de le rouvrir.

Il en sera de même du livre de Généalogie de la race chevaline canadienne.

Alors, vous n'aurez pas le droit de vous plaindre de la fermeture du livre, car on ne peut pas prolonger indéfiniment l'enregistrement à vue du bétail ou du cheval.

Votre dévoué serviteur et ami, Dr W. GRIGNON, M. C. A. Sainte Adèle, 27 avril 1933.

SPORT

Judi, 23 courant, avait lieu chez les externes notre collège l'assemblée des membres d'un nouveau club de base ball. On procéda à l'élection des officiers, dont voici les noms: Président, Albert Simard, vice-prés., Henri Paré Sec-Trés. Victor Savard; capitaine, Henri Matte.

Les membres du club sont, outre les précédents: M. A. Pilon, J. Simard, O. Auger, E. Matte, J. Millette, G. P. Pilon, J. Parent.

Dimanche dernier eut lieu une grande partie de base ball entre les joueurs de la ville et nos collègues. Le "score" fut de 7 à 1 en faveur des joueurs de la ville qui sont: M. M. R. Brissette, O. Jolin, H. Matte, H. Marchand, A. Gibault, J. Lorrain, F. Vézina, R. Traversy, E. Gauthier.

Les joueurs du collège sont: M. M. D. Lacasse, W. Hope, H. Lord, Frère Evariste, Frère Ananias, I. Martineau, O. Rochette, H. Mc Kenzie, T. Léonard.

Cette victoire des joueurs du village dimanche dernier, est sans doute pour contrebalancer la victoire remportée par les collègues dans la partie du 19 avril dernier. Le score avait été ce jour là de 6 à 1 en faveur des collègues.

On parle beaucoup de la fondation d'un club de "foot-ball" chez les jeunes gens de la ville: quelques uns de ces derniers ont déjà fait plusieurs démarches à cet effet.

C'est dire que le sport grandit de jour en jour dans notre ville.

CONSUMPTION TOUX RHUMES ASTHME BRONCHITES TUBERCULOSE GUERIS PAR LES CAPSULES CRESOBENE

NOS DEPOTS

L'AVENIR DU NORD est en vente à Montréal, à la Librairie Désmoines frères, 1877 rue Sainte-Catherine.

Sainte-Thérèse

Sous la présidence de M. Joseph Coursol, on fait d'abondantes semailles sur les fermes du séminaire; le temps ne peut s'y mieux préparer.

Dimanche, 26 avril, M. l'abbé Avila Papineau, professeur de vérification au séminaire, est allé à Sainte-Adèle, pour assister à la première grand'messe, du Rev. Eugène Coursol ordonné à Ottawa, le jour de Pâques dernier.

Le même jour, 26, dans la cour des "Petits" au séminaire, avait lieu l'ouverture des joutes de "base ball" pour la saison. MM. les Philophiles disputaient la victoire aux autres dignitaires du 1er jeu chez les "Grands" et de la société des "Green". Partie pleine d'intérêt du commencement à la fin. Le score fut de 2 à 3 en faveur des "fédérés" dans 9 innings. Les spectateurs étaient nombreux et les applaudissements n'ont pas été ménagés.

Quelques jeunes gens sous l'habile direction de M. Emile Maille, ont relevé la fanfare du village des ruines où elle était tombée il y a deux longues années. La fanfare compte quinze membres, novices pour la plupart, mais pleins d'aptitudes et de courage. Elle fera bientôt nos espérances ferme, la gaieté de notre village dans ses concerts en plein air.

Deux détectives de Montréal sont en pleines recherches, pour découvrir certains rodents nocturnes qui ont fait, le 19 avril, des dégâts considérables à la arison de M. Séraphin Lauzon.

On annonce, ici, un grand "conventum" chez les Sœurs de la Congrégation, pour le 14 juillet prochain.

J. RAFF

IL FAUT ESSAYER CELUI-LA.

Votre rhume persiste, dites-vous, malgré les remèdes nombreux que vous avez essayés. Prenez du Baume Rhumal; celui-là vous guérira rapidement. Seulement 25c les 10 doses.

Livres, Journaux, Revues

HONNEUR A LA PROVINCE DE QUÉBEC! Mé-morial sur l'Éducation au Canada, par C. J. Magnan.

Dédié à l'honorable A. Robitaille, secrétaire de la Province de Québec, ce livre par l'honorable T. Chénais, membre du Conseil de l'Instruction Publique. Un joli volume de plus de cent pages, imprimé sur papier de luxe, et broché avec grand soin.

M. Magnan fait aussi brièvement l'historique de l'éducation dans notre province et rappelle les sacrifices que nos pères se sont imposés

Une autre Médaille d'Or pour Labatt (LONDON)

To Cure a Cold in One Day Take Laxative Bromo Quinine Tablets. Cures Grip in Two Days. on every box 25c.

SIROP D'ANIS GAUVIN—Guerit les péchés de Colique, dysenterie, dentition douloureuse, etc.—Procure le sommeil. En vente partout 25c. la bouteille.

avant de voir le triomphe des idées catholiques et françaises. L'ouvrage comprend sept chapitres et un appendice.

En vente chez les libraires. S'adresser à J.-P. Garneau, librairie du clergé, No 6, rue de la Fabrique, Québec.

La douzaine: \$2.40; l'unité: \$0.25.

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison d'avril: M. Jean-Félix Richer, curé de Québec et son journal, Mgr H. Tétu; Eugène Lévesque; l'abbé Antoine Villain ou Villade; l'abbé Louis Froulx; le marquis d'Albigny de la Grois; Les gardes-marines, P. Daniel; Questions, etc.

On peut se procurer une livraison spécimen de cette revue en s'adressant à son directeur, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement: \$2.00 par an.

LA VIE HEUREUSE

La faveur qui accueillit la "Vie heureuse" est désormais proclamée par tout le monde.

Aussi la "Vie heureuse" ne néglige-t-elle rien pour rendre encore cette faveur et, si possible, pour la mériter davantage. A la fois élégante et mondaine, mêlant l'utile à l'agréable, plaisant à tous les publics, elle réunit toutes les supériorités que peuvent donner un format agréable, une impression infiniment claire, des gravures si fines, si précises, si variées qu'aucun autre revue ne peut en donner de pareilles.

Avec cela des articles dont la diversité fait qu'on ne se lasse jamais de les lire.

Dans ce numéro, voici un article sur les périls que court l'industrie si française des dentelles. Voici l'histoire héroïque et si simple de Mme Carlier en Arménie; la description d'un célèbre béguinage de Bruges; le récit d'une entreprise merveilleusement charitable d'une grande dame pour les malades pauvres, etc. On ne peut tout citer. Mais il faut dire du moins que ce numéro est si fin, si précis, si variés qu'aucun, consacré dans tous les milieux et dans tous les mondes une réputation rapidement faite, faite définitivement.

LES ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

15, rue Saint-Georges, Paris. Sommaire du numéro du 29 mars: — Chronique politique; Notes de la semaine, le Bonhomme Chrysale; Études et croquis, Henri Lavedan; Questions du jour, Gustave Larroumet; Les échos de Paris, Sergines; Mémento de la semaine prochaine, Mémor; George Sand et Musset, Albert Le Roy; Poésies, Urbain Mengin, André Theuret, Sully-Prudhomme; Pages oubliées, Arsène Houssaye; Mouvement scientifique, Henri de Parville; Roman, A. Tomber du gilet, J.-H. McCardhy; Trouvailles et curiosités, François Ponsard.

Le manuscrit de sommeil

et d'appétit, et cette sensation de fatigue, de lassitude, de morosité qui les accompagne, sont promptement soulagés par le

Wm de Quinine de Campbell

Les médecins l'ordonnent spécialement pour les anémiques et les convalescents. Mélangé avec des cordons.

K. CAMPBELL & CIE, MFRS. MONTREAL.



# MAISON PIERRE SIMARD

## Vins, Liqueurs, Épicerie, etc., des meilleures marques. en Gros et en Détail

Whiskey Gooderham et Worth. Brandy Hennessy, Martel, Jockey Club, Carte d'or, Carte d'argent, Goulet frères, Roger, etc. Spécialité: Charles Lagarde, Guimond et fils, superbes marques de cognac. Gin de Kuyper, Melchers croix rouge et croix d'honneur, Clarets Barton et Guestier, Médoc Saint-Julien, Port sherry, Vins canadiens, Rhum Saint-Georges, St. James et autres. Le plus complet assortiment de liqueurs de toutes sortes à des prix défiant la compétition des maisons de Montréal. Stock considérable

d'Épicerie aux prix de Montréal. Agence de l'American Tobacco Co., de cigarettes Sweet Caporal, Derby, Dardanelles. des allumettes Eddy; de la maison Gilletts; de la Royal Yeast Cake. Café, Thés, Epices, etc. etc. Les marchands de Saint-Jérôme et du nord épargneront beaucoup en achetant à cette maison qui est en état de les servir promptement et avantageusement. Demandez nos prix.

P. SIMARD, coin des rues Sainte-Anne et St-Georges.

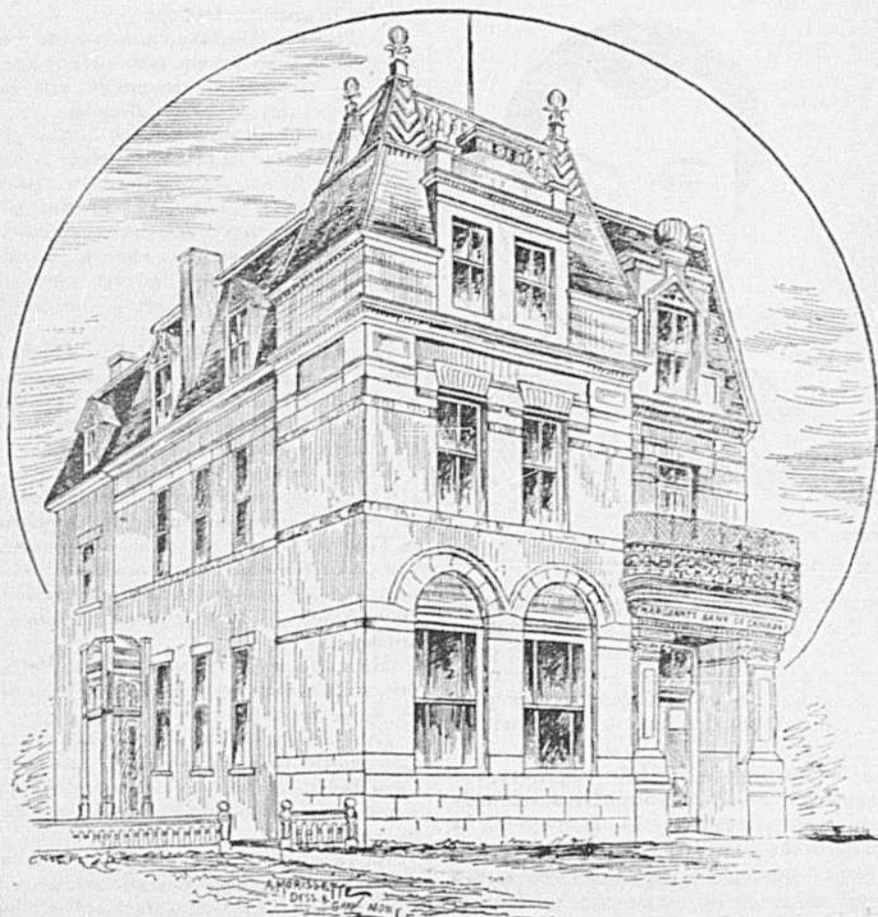
### La Banque des Marchands DU CANADA

CAPITAL VERSE \$6,000,000  
(Six millions de piastres)  
FONDS de RESERVE \$2,700,000  
Deux millions sept cent mille piastres.

Bureau principal, Montréal  
Bureau de Direction

- H. MONTAGU ALLAN, Président  
(de H. & A. Allan)  
JONATHAN HOGSDON, Vice-président  
(de Hogsdon Summer & Co.)  
BRICE J. ALLAN, (de H. & A. Allan)  
J. P. DAWES, (de Dawes & Co.)  
Hon. Robt. MACKAY, (de Mackay Bros.)  
Thos. LONG, de Collingwood, Ont.  
C. R. HOSMER, (Directeur du C. P. R.)  
C. F. SMITH, (de Jas. McCready & Co.)  
HUGH A. ALLAN, (de H. & A. Allan)

THOS. FYSHE, Gérant général.  
E. F. HEBDEN, Surint. des succursales.  
LA BANQUE DES MARCHANDS alloue un intérêt au meilleur taux courant sur les dépôts d'épargne et reçus de dépôts. Augmente l'intérêt deux fois par année. Transige les affaires de banque en général.  
C. M. WRENSHALL, Gérant.



EDIFICE DE LA BANQUE DES MARCHANDS A SAINT-JEROME

### CANADIAN PACIFIC

La grande Ligne Transcontinentale de l'Atlantique au Pacifique

LA SEULE ROUTE DIRECTE POUR North Bay, Sudbury, Rat Portage, Keewatin, Fort William, Port Arthur, Winnipeg, Brandon, Calgary, Banff, Nelson, Rossland, Vancouver, Victoria, Seattle, Tacoma, Portland, Dawson City et tous points dans le Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Colombie anglaise, par Le train No. 1 quittant Montréal à 9.30 a. m. tous les jours excepté dimanche.

La ligne rapide pour Saint-Paul, Minneapolis Duluth, VIA SAULT STE-MARIE, passant Gladstone, Escanaba, Marinette, Menominee, Chippewa Falls, Eau Claire, et les principales villes dans le nord du Michigan, du Wisconsin et du Minnesota.

Le chemin populaire pour Québec. St. Jean, N. B., Boston, Portland, Manchester, Lowell, Holyoke et tous points dans la Nouvelle-Angleterre et les provinces maritimes.

Deux trains par jours pour Peterborough, Toronto, Hamilton, London, Détroit, Chicago. Prix réduits les jours de fête. Pour billets et informations, s'adresser à J. E. PREVOST FILS, Saint-Jérôme, P. Q. ou à JOHN MORROW, Hawkesbury.

### LE MOIS

Revue Mensuelle, Littéraire et Pittoresque  
Magnifique revue illustrée sur papier de luxe. Au nombre des principaux collaborateurs se trouvent François Coppée, René Bazin, Edmond Rostand, Ernest Daudet, Charles Vincent V. Delaparte, S. J.  
Abonnement: Un an, \$2.50  
8, rue François Ier, Paris, France.

### LA REVUE HEBDOMADAIRE

Romans, histoires, voyages, etc., et supplément illustré. Revue d'un intérêt palpitant. Abonnement: un an, \$5.00; six mois, \$2.00 trois mois, \$1.40.  
10, rue Garancière, Paris, France.

### J. E. PARENT

NOTAIRE, COMMISSAIRE, & C.  
SAINT-JEROME, P. Q.

Argent à prêter à 5 et 6 p. c. sur polices d'assurance de vie et sur propriétés. Achats de paiements et de créances de toutes sortes. Prêts aux corporations. Achat et vente de propriétés. M. Parent représente plusieurs compagnies sur la vie et contre le feu.

La Ottawa Fire Ins. Co.; la Canada Feu; la London Fire Ins. Co.; The Equity Fire Ins. Co.

Voulez-vous être bien payés en cas de feu ou en cas de mort? Assurez-vous à l'une de ces compagnies par l'entremise du notaire Parent qui vous charge de 15 à 20 p. c. meilleur marché que les compagnies combinées.

### REGIS GUENETTE MANUFACTURIER

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures Bois de charpente, Bois préparé. Tournage, etc.

Toutes commandes exécutées promptement et avec le plus grand soin.

### REGIS GUENETTE

ancien moulin de M. Forget.  
SAINT-JEROME

### La Librairie St. Jérôme

Edifice Parent, près du Marché  
SAINT-JEROME, P. Q.

Sans contredit la meilleure librairie de Saint Jérôme. On y trouve tout ce qu'il y a de mieux dans cette branche de commerce: Livres d'écoles, Livres de piété ordinaire et de luxe, Papeterie, Cartes à jouer en gros et en détail, Rideaux (blinds) de 25 cts à \$2.50, Supports nouveaux pour portières, Pôles et leurs ornements, Papier vert et autre à double couleur, Tapisserie à bon marché pour faire place aux achats d'automne. Grands et petits miroirs à prix réduits. Bel assortiment de Montres, Chaînes, Jongs de ma risagret autres Bijoux de valeur.

### EAU MINERALE PURGATIVE

### "AGENDA"

Excellent purgatif en tout temps de l'année pour Enfants, Vieillards, Adultes, Femmes enceintes.

Purge sans donner de coliques; n'empêche pas de travailler. Chaque bouteille contient 8 à 10 purgations. PRIX. 25 cts.

En vente chez E. N. FOURNIER, pharmacien Saint Jérôme

### Monette & Vezina

Manufacturiers - Entrepreneurs Constructeurs

Bois de charpente de toutes dimensions, Bois préparé, Jalousies, Portes, Chassis, Moulures, etc.

Grand assortiment de Meubles de toutes les qualités et de tous les prix.

Toutes commandes envoyées au magasin ou à la manufacture seront exécutées immédiatement à des prix très bas. Magasin: Rue Labelle, près de chez M. E. Gibault.

### Magasin de Meubles

On peut se procurer des Meubles de tous les genres au magasin de

### J. B. Brazeau

rue Saint-Georges, près de chez M. Bélanger photographe.

M. Brazeau, gérant de l'Ecole Industrielle de Joliette, tient en même temps un magasin à Saint-Jérôme. Il fait sur commande et vend tous les meubles imaginables, tels que:

Sets de chambre de \$11.00 à \$50.00, Sets de salon de \$18 à \$50, Bibliothèques, Tables, Chaises, etc.

Avis à ceux qui veulent se procurer de bons et jolis meubles.

### J. B. BRAZEAU

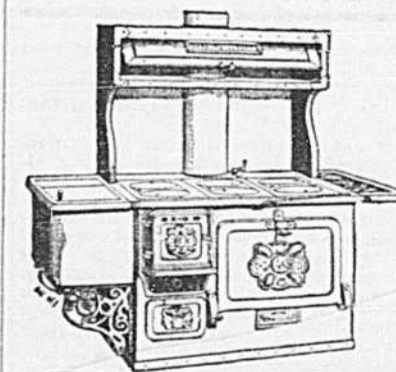
RUE SAINT-GEORGES SAINT-JEROME 28-2-01-1a

### Lecture pour tous

Nouvelle revue populaire, illustrée. Revue de famille pour tous les âges et toutes les classes. Chaque numéro renferme environ dix ou douze articles variés et superbement illustrés. Prix d'abonnement, \$1.80. A ceux qui paient immédiatement, il est envoyé en prime \$1.25 de livres choisis dans une liste publiée dans chaque numéro de la revue. S'adresser au bureau d'AVENIR DU NORD ou directement à Paris, 79, Boulevard St-Germain.

### S. G. LAVIOLETTE

MARCHAND DE FERRONNERIE, PEINTURES, VERNIS, FAIENCE, POTERIE, &



Courroies pour moulins de toutes sortes, Scies ron des, Coffres-forts, Poèles, Charbon, Horloges

### POELES EN ACIER

Assortiment considérable de Montres à des prix défiant toute compétition.

Lampes électriques de 1ère qualité à 25 cts.

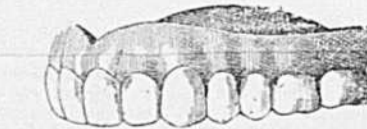
Dynamite, Poudre à fusil.

Machine à cond. perfectionnée

garantie pour 5 ans,

### MONARCH, \$25 00

S. G. Laviolette, Coin des rues Ste-Anne et St-Georges



Nos dents sont d'une grande beauté naturelle, inusables, incassables, sans traces d'artifices et donnent la plus grande satisfaction à tous. Elles sont garanties. Or, ciment, argent, pour plombage. Electricité. INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN 161, rue Saint-Denis, MONTREAL

### Grande Vente à sacrifice

AU MAGASIN DE

### A. CARTIER

HORLOGER-BIJOUTIER

Rue Sainte-Anne - Saint-Jérôme, P. Q.

### La Caisse d'Economie des Cantons du Nord Saint-Jérôme

Fait toutes sortes de transactions d'argent Escompte les billets de commerce et les Billets d'encan

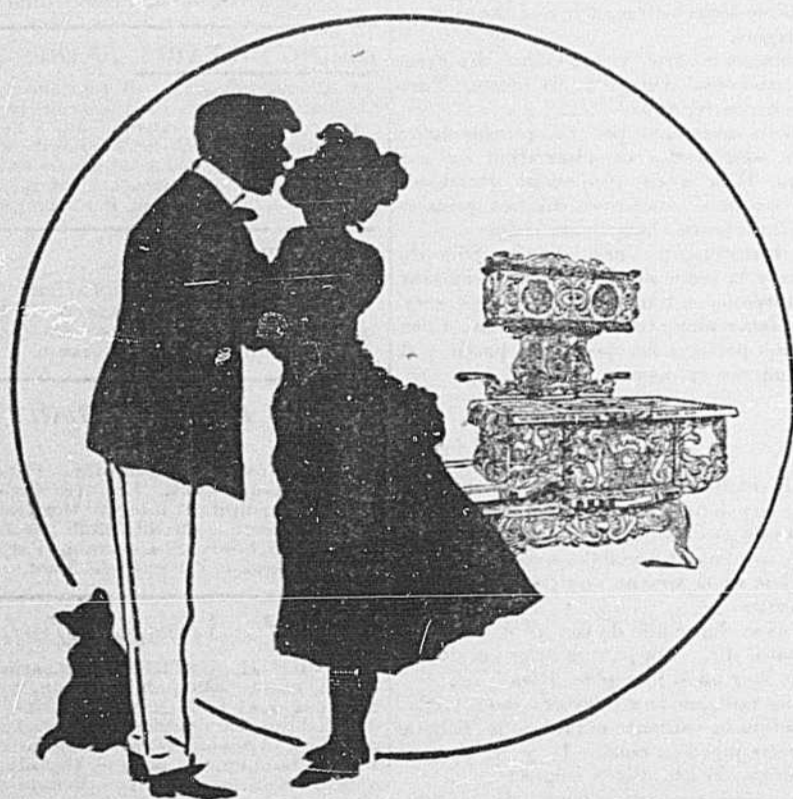
Fait toutes espèces de collections

Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique

Traites des pays étrangers encaissées au taux le plus bas.

Intérêts alloués sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT, Gérant



### BRUNO B. BEAULIEU

MARCHAND de Ferronneries, Epicerie, Grain, Foin, Peintures, Bois de chauffage et Bois de service, Chaux, Briques, Charbon, Attelages doubles et simples, Chevaux, etc. Aussi: Meubles, Ciment, Plâtre, Tuyaux en fer et en grès, Tôle, Papier, Vitres, Poudre, Dynamite, Voitures, etc. M. Beaulieu achète les Pelleteries, les volailles le gibier et le bœuf. Seul représentant, dans le comté de Terrebonne pour les poeles de la maison Moffet. Coin des rues Saint-Georges et Sainte-Anne, SAINT-JEROME

### HOTEL VICTORIA

O. G. LABELLE, Prop. Saint-Jérôme, P. Q.

Liqueurs et Cigars de choix. Repas bien préparés et bien servis. L'hôtel Victoria est bien aménagé pour les commis-voyageurs. All improvements for travellers.

### Buanderie Saint-Jerome

R. LEROUX PROPRIETAIRE

Tout ouvrage fait à la main. Aucune machine ni ingrédients chimiques ne sont employés.

RIDEAUX EN DENTELLE, une spécialité.

PRIX MODERES

R. LEROUX

En face du marché, SAINT-JEROME, P. Q.

### Saint-Nicolas,

le charmant périodique illustré pour garçons et filles de 8 à 15 ans.

Ce journal paraît le jeudi de chaque semaine. Les abonnements partent du 1er décembre et du 1er juin Paris et départements, un an, 18 frs.; six mois, 11 frs. Union postale, un an, 20 frs.; six mois, 12 frs. S'adresser à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, France.

### La Fronde

Journal quotidien, politique et littéraire Dirigé et rédigé par des hommes Marguerite Durand, directrice.

Ecrits politiques, chroniques féministes, critiques théâtrales, etc.

Un an, \$7.00; six mois, \$3.60.

14, rue Saint-Georges, Paris (France)

# MAISON J.-E. PREVOST FILS

## Librairie-Papeterie

Articles de Bureau et d'écoles

Grand choix de

Cigares, Cigarettes, Pipes, Porte-cigares, Porte-cigarettes, etc.

## IMPRIMERIE

Impressions de toutes sortes

faites promptement et à bas prix.

No 4, rue Sainte-Julie

SAINT-JEROME

Téléphone No 35